Le gouvernement pourrait partager vos données personnelles avec le secteur pharmaceutique

	Le gouvernement pourrait partager vos données personnelles avec le secteur pharmaceutique

Selon une information du quotidien De Morgen, le secrétaire d'Etat à la vie privée Philippe De Backer (Open Vld), estime que le gouvernement devrait être en mesure de transmettre des données relatives à la santé des citoyens belges au secteur pharmaceutique. « Nous pourrions demander de l'argent pour cela, à partir du moment où il y a un retour vers le patient », a expliqué De Backer.

Philippe De Backer présente sa note politique « Privacy » au Parlement. Dans celle-ci, il envisage un échange plus large des données personnelles des patients. Selon le secrétaire d'Etat, l'accès aux données et le traitement des données personnelles offrent d'importantes opportunités sociales et économiques. Les données publiques dans le domaine des soins de santé peuvent aboutir à des innovations intéressantes dans le secteur pharmaceutique, notamment en termes de prévention et vice-versa.

Compensation financière et contrôle du partage des données

En échange de ces informations privées, les patients pourraient recevoir une compensation financière. « Nous pourrions demander de l'argent pour cela, à partir du moment où il existe un juste retour pour le patient », a expliqué Philippe De Backer. Ce dernier évoque entre autres des prix moins élevés pour les médicaments des patients.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat souhaite également étendre la marge de manœuvre de la Commission de la vie privée. Celle-ci devrait déterminer quelles entreprises privées pourraient avoir accès aux données personnelles aux mains des pouvoirs publics. La Commission de la vie privée devrait également être en mesure d'infliger des amendes pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires pour les entreprises qui utilisent de façon inadéquate ces informations personnelles.

Philippe De Backer veut enfin que le patient ait davantage de contrôle sur la manière dont sont utilisées ses données. Dans ce sens, il évoque la création d'un passeport de confidentialité qui permettrait aux patients de savoir qui utilise leurs données personnelles.

Article original de Arnaud Lefebvre

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le gouvernement pourrait partager vos données personnelles avec le secteur pharmaceutique – Express [FR]